

DECRET N° 2005-450 DU 28 JUILLET 2005

portant nomination de monsieur Simon Bodéhoussè IDOHOU en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations-Unies à New-York.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2005 -052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-94 du 24 février 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;
- Vu** le décret n°149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels alloués aux agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les textes modificatifs subséquents ;
- Sur** proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 juillet 2005 ;

D E C R E T E :

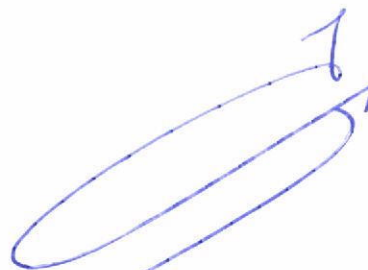
Article 1^{er} : Monsieur Simon Bodéhoussè IDOHOU est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations-Unies à New-York.

Article 2 : Dans ses nouvelles fonctions, Monsieur Simon Bodéhoussè IDOHOU bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et avantages matériels divers alloués aux chefs de postes diplomatiques tels que définis par le décret n°149/PC/MFAEP/MAEC/MFPTAS du 20 avril 1965 susvisé et les textes modificatifs subséquents.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 juillet 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Cosme SEHLIN.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de l'Intégration Africaine,



Rogatien BIAOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEIA 4 MFE 4
AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.-